



Succession donation avant décès

Par **eliane masson**, le **23/11/2018** à **21:52**

Bonjour, mon père souhaite me faire une donation d'un appartement il en a fait part à sa notaire en lui demandant conseil. Suite à un rdv annulé pour cause d'hospitalisation mon père a demandé à cette dernière de passer à son domicile sa notaire lui a proposé un rdv assez éloigné dans le temps. Sa santé se dégradant rapidement qu'en sera-t-il si il décède avant sa visite? Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **23/11/2018** à **23:05**

Bonjour

Vu les circonstances, une donation n'apporte pas avantage, mais s'il est important pour vous de recevoir ce bien dans votre part de succession, votre père peut laisser un testament olographe vous léguant cet appartement,

En effet cela reviendra au même s'il venait à disparaître à court terme.

Dans la mesure où vos co-héritiers éventuels ne sont pas lésés, bien entendu.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F770>